

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 10 octobre 2024**

Convocation adressée le 4 octobre 2024
Délibération publiée le 17 octobre 2024
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'octobre, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 4 octobre 2024 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Nadine GEORGEL, Patrick ODIARD, Corinne SUBAI

Absent(es) excusé(es) : Yves BEN ITAH, Tristan DEBRAY, Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Richard MARION, Luc SEGUIN, Cédric VAN STYVENDAEL, Florence VERNEY-CARRON

Absente : Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Audrey HENOCQUE à Patrick ODIARD
Stéphanie LEGER à Patrick ODIARD
Luc SEGUIN à Nadine GEORGEL
Cédric VAN STYVENDAEL à Nadine GEORGEL

Secrétaire : Nadine GEORGEL

2024_40

**Renouvellement du dispositif de soutien aux étudiants
Attribution d'une subvention à l'association Nightline France**

Rapporteur : Patrick ODIARD

Le Conservatoire de Lyon s'intéresse depuis plusieurs années à la problématique de la santé des artistes, aussi bien pour les enseignant-es que pour les élèves.

Depuis la rentrée 2023, et en lien avec les associations étudiantes, une attention particulière a été portée à la santé mentale étudiante, avec la mise en place d'un partenariat avec l'association Nightline France (délibération 2023-33 du 23 octobre 2023).

Après une première année de partenariat, il est proposé de poursuivre le travail engagé avec Nightline au conservatoire afin d'améliorer la santé mentale des étudiant-es et des jeunes à l'échelle individuelle et à l'échelle collective.

Nightline propose plusieurs ressources pour prendre soin de la santé mentale des étudiant-es :

- Un service d'écoute nocturne gratuit pour les étudiant-es lyonnais-ses.
Des bénévoles recruté-e-s sur place sont là pour écouter et discuter avec celles et ceux qui le souhaitent, de tous les sujets, de manière anonyme, confidentielle, non directive, et sans jugement.
Le service d'écoute est disponible 7/7j, de 21 h à 2h30 en français et en anglais.
- Des informations sur les autres services d'écoute, numéros d'urgence : écoute générale mal-être, suicide, violences, drogues et dépendances, sida, homophobie, surdi info service ...
- Un annuaire soutien psy
- Une mise à disposition de différents supports de communication (affiches, flyers, réseaux sociaux...)



Différentes interventions sont prévues plus spécifiquement au conservatoire

- Présentation de l'association au Forum étudiant le 10 octobre 2024 ;
- Atelier à coconstruire avec les associations étudiantes dans le courant de l'année ;
- Fresque de la Santé mentale : atelier de 3 heures pour un groupe de 8 à 10 personnes, au conservatoire (date à définir) ;
- Nightline Run à Lyon, avec le projet de participation artistique de groupes du conservatoire.

Ces différentes actions et les engagements réciproques de l'association et du conservatoire font l'objet d'une convention de partenariat, conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Pour soutenir Nightline France et participer à la réalisation de ses actions au bénéfice des étudiants du conservatoires il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 750 € au titre de l'année universitaire 2024/2025, montant identique à celui de la subvention versée en 2023.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **autorise** le président à signer la convention de partenariat entre le conservatoire et l'association Nithgline France pour l'année universitaire 2024/2025 ;
- ✓ **décide** d'attribuer à l'association Nightline France une subvention de 750 € ;
- ✓ **dit** que le crédits nécessaires seront pris sur le budget 2024 au compte 65748.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,

Patrick ODIARD